



**SÉANCE ORDINAIRE**  
**Conseil d'établissement – École Marguerite De Lajemmerais**  
**2025-05-22 – 18 heures**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Marguerite-De Lajemmerais, tenue le 22 mai 2025 à 18 heures.

**SONT PRÉSENTS :**

Esther Fricker

Florence Ide

Katiana François

David Lacombe

Isabelle Lévesque

Mina Mabssout

Mireille Karangwa

Patrick Dinelle

Karine Doré

Félix Tardif-Proulx

Marc-Olivier Chauvin

Maria Leaticia Keith Valentin

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Karine Galipeau, directrice

**SONT ABSENTS :**

Julien Chabot-Paquet

Marie-Pascale Lévesque

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE/VÉRIFICATION DU QUORUM/NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE**

La directrice, Karine Galipeau, déclare la réunion ouverte. Il est 18 h 14.

Patrick Dinelle accepte d'être secrétaire pour cette réunion.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par Esther Fricker et **APPUYÉ** par Mireille Karangwa que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum / Nomination d'un(e) secrétaire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion (17 avril 2025)
4. Parole au public
5. Code de vie 2025-2026 (modifications)
6. COSP (Planification 2024-2025)
7. Frais aux parents 2025-2026
8. Sorties éducatives

9. Points d'information/rapports
  - 9.1. Direction
  - 9.2. OPP (Liste des membres)
  - 9.3. Personnel enseignant
  - 9.4. Élèves
  - 9.5. Déléguée au comité central de parents
  - 9.6. Membre de la communauté
  - 9.7. Projet éducatif
  - 9.8. Budget (suivi iPads)
  - 9.9. Atelier Édu.Pop le 29 avril 18h30 (retour)
  - 9.10 Évaluation et actualisation du plan de lutte
10. Varia – Points divers
11. Levée de la réunion

**Proposition adoptée à l'unanimité**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2025-04-17**

**IL EST PROPOSÉ** par Marc-Olivier Chauvin et **APPUYÉ** par Isabelle Lévesque que le procès-verbal de la séance du 17 avril 2025 soit adopté suite à 1 correction (Isabelle Lévesque et Marie-Pascal Lévesque étaient inscrites comme PRÉSENTES alors qu'elles étaient ABSENTES).

**Proposition adoptée à l'unanimité**

**4. PAROLE AU PUBLIC**

Il n'y a pas de public.

**5. CODE DE VIE 2025-2026 (modifications)**

La direction informe les membres des modifications apportées au code de vie 2025-2026 (*voir l'annexe 1*). Elle annonce également la formation d'un comité « code de vie » lors de la prochaine année scolaire.

**IL EST PROPOSÉ** par Katiana François et **APPUYÉ** par Ester Fricker que les modifications proposées au code de vie soient toutes adoptées.

**Proposition adoptée à l'unanimité**

**6. COSP (Planification 2024-2025)**

Le conseiller pédagogique de l'école, Patrick Dinelle, informe les membres des différentes actions qui ont été mises en œuvre en lien avec les COSP. Il explique plus en détails la tournée de classe faite par la conseillère d'orientation en 3<sup>e</sup> secondaire en lien avec les « Répercussions des choix sur le cheminement scolaire » et le colloque des professions auquel les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire ont assisté afin de se familiariser avec les « Perceptions et réalités du monde du travail ».

La direction mentionne que les réalisations de 2025-2026 viseront davantage les COSP du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire.

**IL EST PROPOSÉ** par Patrick Dinelle et **APPUYÉ** par Mireille Karangwa que le document sur la planification des COSP pour 2024-2025 soit adopté tel que déposé (*voir l'annexe 2*).

**Proposition adoptée à l'unanimité**

## 7. FRAIS AUX PARENTS 2025-2026

La direction remet une copie des frais qui seront chargés aux parents pour l'année 2025-2026, et ce, pour chacun des niveaux (*voir l'annexe 3*).

**IL EST PROPOSÉ** par Katiana François et **APPUYÉ** par Karine Doré que les frais aux parents 2025-2026 soit adoptés tels que proposés.

**Proposition adoptée à l'unanimité**

## 8. SORTIES ÉDUCATIVES

Aucune nouvelle sortie éducative.

## 9. POINTS D'INFORMATION/RAPPORTS

### 1. DIRECTION

La direction informe les membres que des iPads ont été achetés pour le projet de robotique. Elle informe également ceux-ci que dès la fin des cours, on procédera avec le chantier de la salle d'entraînement et de l'auditorium. À ce jour, 3 soumissions ont été faites, mais seulement 2 réponses ont été reçues.

La direction informe les membres que le projet de transformation du Carrefour débutera l'an prochain. Elle indique également que des caméras seront installées au sous-sol.

Elle indique qu'une phase importante quant au soulèvement des bons coups à l'école approche à grands pas : collation des grades (29 mai), gala sportif (30 mai) et gala du mérite scolaire (4 juin). Mme Fricker se questionne sur le nombre de « méritas » qu'un élève doit obtenir dans l'année pour être invité au gala du mérite scolaire. Mme Galipeau s'informerait afin d'avoir la réponse à la prochaine réunion du CÉ qui se tiendra le 17 juin 2025.

La direction informe les membres que Mme Natacha Lavoie-Savard a été confirmée officiellement dans son poste de directrice-adjointe à Marguerite-De Lajemmerais. Elle souligne également la nomination d'une nouvelle adjointe administrative qui fera son entrée en poste lors de la prochaine année scolaire.

### 2. OPP

Katiana François soulève que l'OPP apprécierait si plus de parents s'impliquaient pour trouver des commanditaires. À ce sujet, il est soulevé qu'il serait important de prendre une photo lors de la remise des prix et de l'envoyer par courriel aux différents commanditaires par la suite.

En ce qui concerne la friperie, Ester Fricker mentionne qu'il serait important, dans l'invitation qui sera envoyée aux parents pour la soirée des futurs élèves de 1<sup>er</sup> secondaire qui se tiendra le 10 juin prochain, d'y ajouter que la friperie sera ouverte lors de cette soirée.

### 3. PERSONNEL ENSEIGNANT

Marc-Olivier Chauvin informe les membres que le 30 mai lors des périodes 3 et 4, se tiendra à la bibliothèque une activité où les élèves et les enseignants de l'école seront invités à essayer les jeux vidéo que les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire ont conçu en lien avec le programme local de leur cours de mathématique.

Les enseignants informent les membres que le 23 mai est la dernière journée de la semaine interculturelle et qu'un défilé aura lieu à l'auditorium.

### 4. ELÈVES

Maria Leatícia Keith Valentin demande si les élèves auront un endroit à l'école Édouard-Montpetit entre 15h15 (pratique générale) et 18h00 (collation des grades). La direction indique qu'il sera possible de rester sur place.

Le conseil des élèves aimerait que le 9 juin soit une journée « interculturelle-littéraire ». Durant les périodes 3,4 et 5, les élèves de l'accueil pourraient y présenter des choses en lien avec leur pays d'origine.

### 5. DÉLÉGUÉ AU COMITÉ DE PARENTS

Julien Chabot-Paquet est absent.

### 6. MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

Il n'y a pas de membre de la communauté.

### 7. PROJET ÉDUCATIF

La direction et le conseiller pédagogique expliquent aux membres les grandes lignes du 2<sup>e</sup> monitoring en lien avec les moyens à mettre en place pour atteindre les objectifs du projet éducatif.

### 8. BUDGET (suivi iPads)

La direction a parlé au point 9.1.

### 9. ATELIER ÉDU POP LE 29 AVRIL 18H30 (RETOUR)

L'atelier a été qualifié de succès avec la participation de 15 parents à la bibliothèque. Le sujet était « l'anxiété ». Il y a 4 sujets différents qui peuvent être abordés lors de ces ateliers.

### 10. ÉVALUATION ET ACTUALISATION DU PLAN DE LUTTE

Le document n'est pas encore prêt.

10. VARIA – POINTS DIVERS

Aucun.

11. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 19 h 35.

Présidente

Directrice





CODE DE VIE 2025-2026		
RÈGLES	MODALITÉS	CONSÉQUENCES
<p>1. Absences et départs hâtifs</p> <p>L'élève doit être présent à tous ses cours et examens prévus à son horaire.</p>	<p>1. Les parents doivent déclarer l'absence de leur enfant au plus tard le jour même, via le portail parent Mozaïk (<a href="https://portailparents.ca/">https://portailparents.ca/</a>). L'absence doit être motivée dans Mozaïk pour le retour en classe de l'élève</p> <p>Exceptionnellement, si le portail ne fonctionne pas, vous pouvez contacter la secrétaire de niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 514 596-5100 poste 5096 (1re et 2e secondaire, secteur de l'accueil)</li> <li>- 514 596-5100 poste 5105 (3e, 4e et 5e secondaire)</li> <li>- 514 596-5100 poste 5101 (réception et secteur TSA)</li> </ul> <p>2. Pour un départ hâtif, les parents doivent obligatoirement le signaler sur Mozaïk (tuile « absence » puis choisir « Aviser d'une absence ou d'un retard » et préciser l'heure de l'absence. Avant de se rendre aux vestiaires, l'élève doit faire estamper son départ hâtif dans son agenda par la secrétaire de niveau. Celle-ci devra voir l'information dans Mozaïk.</p> <p>3. Tout départ hâtif ou absence non déclaré sera considéré comme non motivée.</p> <p>4. L'élève qui s'est absenté est responsable du rattrapage dans tous les cours où il a pris du retard et doit entreprendre les démarches nécessaires, dès son retour à l'école.</p> <p>NB : L'école ne peut souscrire aux absences pour vacances familiales. Si toutefois le voyage a lieu, un formulaire doit être rempli pour un voyage. De plus, les enseignants ne sont pas tenus d'assumer le rattrapage ou les travaux manqués.</p>	<p>Absences non motivées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retenue ;</li> <li>• Référence à un intervenant de l'école ;</li> <li>• Appel et/ou rencontre avec les parents ;</li> <li>• Suspension interne ou externe ;</li> <li>• Référence vers le YMCA ou une autre école ;</li> <li>• Toutes autres sanctions jugées appropriées par l'équipe de direction ;</li> </ul> <p>NB : Un grand nombre d'absences non motivées est un caractère aggravant dans l'application de la conséquence.</p> <p><b>Voir la politique des retards plus loin.</b></p>
<p>2. Retard</p> <p>L'élève doit arriver à l'heure à tous ses cours prévus à son horaire.</p>	<p>1. Lorsque l'élève est en retard, il doit présenter son agenda à la secrétaire ou aux surveillants d'élèves pour obtenir l'autorisation écrite de se diriger en classe (petit coupon). L'élève ne sera pas accepté en classe sans cette autorisation.</p> <p>2. Le matin, après 8h35, l'élève en retard se présente à l'entrée de la cafétéria. À compter du deuxième retard/mois et pour tous les autres retards à l'intérieur du mois, une retenue sera automatiquement inscrite à l'agenda de l'élève.</p>	<p>Retard non motivé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retenue après l'école à partir du 2<sup>e</sup> retard/mois ;</li> <li>• Référence à un intervenant de l'école ;</li> <li>• Appel et/ou rencontre avec les parents ;</li> <li>• Suspension interne ou externe ;</li> <li>• Toutes autres sanctions jugées appropriées par l'équipe de direction.</li> </ul>

CODE DE VIE 2025-2026		
RÈGLES	MODALITÉS	CONSÉQUENCES
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"><b>CODE VESTIMENTAIRE ET APPARENCE</b></p> <p>3. Uniforme</p> <p>Le port de l'uniforme complet est obligatoire en tout temps à l'école, dans tous les cours et lors d'activités scolaires et de sorties pédagogiques</p> <p>L'élève se présente habillé de façon convenable, propre et appropriée à l'école en tout temps.</p> <p>Porter adéquatement l'uniforme, c'est exprimer avec fierté son appartenance à l'école Marguerite-De Lajemmerais</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ TOUS les vêtements de la collection Raphaël U sont acceptés. Voir le site raphaelu.ca.</li> <li>▪ Si l'élève porte un sous-vêtement à manche longue sous le polo manche courte, celui-ci doit être blanc, noir ou gris.</li> <li>▪ Il est interdit d'altérer l'apparence de tout vêtement.</li> <li>▪ Les bas de longueur mi-mollets ou au genou et les collants doivent être opaques, blancs, noirs ou gris.</li> <li>▪ Le hijab doit être de couleur noir, gris ou blanc et ne doit ni couvrir le visage ni cacher le logo de l'école.</li> <li>▪ Les souliers doivent être plats et fermés à la cheville pour éviter les blessures. Les talons doivent être pleins et ne doivent pas dépasser 4 cm de hauteur (les crocs sont interdits).</li> <li>▪ Pour les cours d'éducation physique, les élèves doivent se changer et porter la tenue sport ainsi que des souliers de course ou multisports.</li> <li>▪ En arts plastiques et en sciences, il est suggéré de porter un couvre-tout à manches longues.</li> <li>▪ Les chandails d'équipe, de musique, de robotique pourront être portés lorsqu'autorisés.</li> <li>▪ Les chandails des finissants de l'année courante seulement pourront être portés par les élèves finissants.es seulement, lorsqu'autorisés.</li> <li>▪ Les couvre-chefs (chapeau, casquette, capuchon, tuque) sont interdits dans l'école.</li> <li>▪ Les accessoires ou vêtements affichant des messages à caractère violent, vulgaire et/ou implicite sont interdits.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rappels et avertissements ;</li> <li>▪ Manquement inscrit dans l'agenda ;</li> <li>▪ Retenue ;</li> <li>▪ L'élève s'expose à un renvoi à la maison en raison d'un uniforme non conforme ;</li> <li>▪ Toutes autres sanctions jugées appropriées par l'équipe de direction.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'école ne peut être tenue responsable si un élève se blesse, car il n'a pas porté ses souliers de manière sécuritaire.</li> <li>▪ Au cours de l'année, nous aurons quelques journées où l'uniforme sera facultatif. Nous aviserons les élèves quelques jours à l'avance. Lors de ces journées, les règlements généraux seront les mêmes (voir les point 6 à 12 du code vestimentaire.) De plus, tout vêtement troué sera interdit.</li> </ul>		

**CODE DE VIE 2025-2026**

RÈGLES	MODALITÉS	CONSÉQUENCES
<p>1. Manuels et matériel scolaire</p> <p>En tout temps, lorsque l'élève se présente en classe, il doit avoir tout le matériel nécessaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'élève est entièrement responsable du matériel, des manuels scolaires et des romans qui sont mis à sa disposition.</li> <li>▪ Tous les manuels prêtés et les romans par le magasin sont identifiés par un code-barre, il est donc de la responsabilité de l'élève de ne pas les échanger.</li> <li>▪ Les manuels prêtés doivent être retournés en fin d'année.</li> <li>▪ Tout matériel qui nuit à l'apprentissage pourra être confisqué par les adultes de l'école.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rappels et avertissements ;</li> <li>▪ Reprise du travail ou autres sanctions ;</li> <li>▪ Travail supplémentaire ;</li> <li>▪ Reprise du travail en journée pédagogique ou en retenues ;</li> <li>▪ Référence à un service de l'école ;</li> <li>▪ Tout matériel non remis sera facturé ;</li> <li>▪ Toutes autres sanctions jugées appropriées par l'équipe de direction.</li> </ul>
<p>2. Travaux scolaires</p> <p>Tout travail scolaire doit être fait selon les normes fixées par les enseignants et doit être remis dans les délais prévus</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les parents assurent le suivi des travaux, des devoirs et des leçons de leur enfant.</li> <li>▪ L'élève qui éprouve de la difficulté ou qui souhaite mieux réussir profite des périodes de soutien qui sont offertes par les enseignants. L'horaire de ces périodes est établi en début d'année.</li> <li>▪ Lorsqu'un enseignant convoque un élève en soutien, ce dernier est tenu de s'y présenter</li> </ul>	
<p>3. Plagiat</p> <p>S'approprier les idées, les images, les textes, les dessins ou les graphiques d'une autre personne sans en indiquer la provenance est considéré comme du plagiat. Cette règle est valable pour toutes les évaluations et tous les travaux scolaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un élève est coupable de plagiat lorsque celui-ci, lors d'une évaluation, donne des réponses, copie sur son voisin ou a en sa possession des documents non autorisés et/ou a en sa possession tout appareil électronique intelligent (cellulaire, montre intelligente, etc.).</li> <li>▪ Notez que l'utilisation de l'intelligence artificielle pour produire des travaux est considérée comme du plagiat. Dans tous les cas de plagiat confirmés par la direction, l'élève sera passible de sanctions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Toutes sanctions jugées appropriées par l'équipe de direction.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'école Marguerite-De Lajemmerais s'est dotée de normes et modalités d'évaluation. Ce document, disponible dans le site internet de l'école, explique en détail les conséquences advenant une absence lors d'une évaluation (fin de module, fin d'étape et fin d'année). Il est de la responsabilité de l'élève et de ses parents d'en prendre connaissance à chaque début d'année scolaire.</li> <li>▪ La présence d'un élève peut aussi être exigée par les enseignants ou par la direction en dehors des heures de cours (entre 7 h 45 et 16 h 30) ou lors de journées pédagogiques pour différentes raisons : reprendre un travail ou une évaluation, participer à des activités de soutien, faire des retenues, etc.</li> </ul>		

**MATRIEL SCOLAIRE ET TRAVAUX**

CODE DE VIE 2025-2026

SAVOIR ÊTRE	RÈGLES	MODALITÉS	CONSÉQUENCES
	<p>1. Respect des personnes</p> <p>Toute personne a droit au respect et a le devoir de respecter les gens de son entourage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le respect consiste à prendre en considération les autres dans leurs différences et être à leur écoute dans l'expression de leurs besoins.</li> <li>• L'élève s'adresse aux adultes et aux autres élèves de l'école de façon respectueuse.</li> <li>• Lorsqu'un adulte de l'école intervient auprès d'un élève, ce dernier doit demeurer poli et obtempérer sur-le-champ.</li> <li>• À l'école Marguerite-De Lajemmerais, le respect est une valeur fondamentale et aucune forme de violence ne sera tolérée.</li> </ul> <p><u>La violence verbale et psychologique</u> : Menace, intimidation, humiliation et propos faits à l'endroit d'un pair ou d'un membre du personnel, à caractère sexiste, homophobe ou raciste (exemple : blague, surnom, etc.) soit verbalement ou par écrit (cyberintimidation).</p> <p><u>La violence non verbale</u> : Tout signe violent, raciste, sexiste ou impliquant la suprématie d'un groupe ou d'un individu.</p> <p><u>La violence physique</u> : Bousculade, bagarre, extorsion (taxage) et vol.</p> <p><i>*Voir le plan d'action pour lutter contre l'intimidation.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retrait de classe ;</li> <li>• Manquement ;</li> <li>• Retenues ;</li> <li>• Suivi avec intervenants ;</li> <li>• Travaux communautaires ;</li> <li>• Geste de réparation;</li> <li>• Rencontres avec la direction/les parents;</li> <li>• Rencontre avec un policier socio-communautaire ;</li> <li>• Suspension interne et externe ;</li> <li>• Expulsion de l'école;</li> <li>• Référence vers le YMCA ou alternative suspension ;</li> <li>• Facture envoyée aux parents ;</li> <li>• Toutes autres sanctions jugées appropriées par l'équipe de direction.</li> </ul>
	<p>2. Respect de l'environnement</p> <p>Il est de la responsabilité de tous de préserver l'environnement (intérieur et extérieur), le matériel ainsi que les aires communes (hall, toilettes, vestiaires, escaliers, etc.) de l'école.</p> <p>Le vandalisme est strictement interdit à l'école.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le personnel et les élèves de l'école s'engagent à :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- récupérer et recycler le papier dans les bacs verts ;</li> <li>- récupérer et recycler les berlingots de lait, les contenants de jus, les contenants de plastique et de métal ;</li> <li>- utiliser des contenants réutilisables (tasse, contenant de plastique, etc.) ;</li> <li>- jeter les déchets non recyclables dans les poubelles appropriées</li> </ul> </li> <li>• Les élèves de l'école qui dînent dans la cour de l'école doivent également respecter les règles énumérées ci-dessus et faire en sorte de garder l'environnement propre.</li> <li>• Vandalisme : Graffiti (dessins, symboles, lettres, tags, gravures, figures, inscriptions, taches, etc.) et tout bris de matériel.</li> </ul>	

**CODE DE VIE 2025-2026**

SAVOIR ÊTRE	RÈGLES	MODALITÉS	CONSÉQUENCES
	<p>3. Langage</p> <p>La courtoisie et la politesse sont des marques de civilité qui favorisent les bonnes relations.</p> <p>L'élève doit toujours utiliser un niveau de langage approprié, peu importe les circonstances.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les cris ne sont pas tolérés.</li> <li>• Les élèves utilisent la langue française en tout temps (sauf dans les cours d'anglais).</li> <li>• Cette règle s'applique dans l'école et sur le terrain extérieur de l'école, et ce, en tout temps.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sorties de classe ;</li> <li>• Manquement ;</li> <li>• Retenues ;</li> <li>• Suivi avec intervenants;</li> <li>• Rencontres avec la direction/les parents ;</li> <li>• Suspension interne et externe ;</li> <li>• Référence vers le YMCA ou alternative suspension</li> <li>• Toutes autres sanctions jugées appropriées par l'équipe de direction.</li> </ul>
<p>4. Circulation dans l'école et dans les ascenseurs.</p> <p>Aucun déplacement pendant les heures de classe n'est permis.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour des raisons de sécurité, les déplacements dans l'école doivent se dérouler dans le calme.</li> <li>• Il est interdit de crier dans l'école, peu importe l'endroit et/ou le moment.</li> <li>• Pour des raisons exceptionnelles, si l'élève doit se déplacer, l'adulte s'assure de consigner une autorisation dans l'agenda de l'élève en y indiquant l'heure de sortie, à la période concernée</li> <li>• Tout élève doit :             <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Utiliser seulement les portes identifiées pour les élèves ;</li> <li>→ Utiliser les escaliers.</li> </ul> </li> <li>• L'utilisation des ascenseurs est réservée :             <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Aux élèves à mobilité réduite ;</li> <li>→ Aux membres du personnel ;</li> <li>→ Aux élèves spécifiquement autorisés par les directions.</li> </ul> </li> <li>• L'élève doit obtenir une autorisation émise par les directions adjointes pour utiliser les ascenseurs. L'élève doit présenter cette preuve à tout membre du personnel qui lui en fait la demande.</li> <li>• De plus, pour une question de sécurité, il est interdit de s'asseoir, de s'accroupir ou de s'allonger dans les corridors et dans les escaliers qui sont des aires de circulation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manquements ;</li> <li>• Retenues ;</li> <li>• Toutes autres sanctions jugées appropriées par l'équipe de direction.</li> </ul>	

**CODE DE VIE 2025-2026**

	RÈGLES	MODALITÉS	CONSÉQUENCES
<b>SAVOIR ÊTRE</b>	<p>5. Casier, vestiaire et cadenas</p> <p>Il est strictement interdit de donner ses combinaisons de cadenas à qui que ce soit et de partager ou échanger ses casiers avec d'autres élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les cadenas, les casiers à livres et à vêtements sont assignés en début d'année et ne peuvent en aucun cas être échangés entre élèves.</li> <li>• Chaque élève assure la propreté de ses casiers.</li> <li>• Le vestiaire est ouvert le matin avant les cours (ouverture du vestiaire à 7h45), à l'heure du dîner et après les cours (fermeture du vestiaire à 17h).</li> <li>• Tous les sacs (sac à dos, les sacs à main, sac en bandoulière, sac style « pochette », coffre à maquillage, etc.) sont formellement interdits sur les étages.</li> <li>• Les casiers et les cadenas demeurent la propriété de l'école. Pour des motifs liés au respect du code de vie et des règlements, les autorités scolaires peuvent en tout temps et sans préavis fouiller le casier pour en vérifier le contenu en présence ou non de l'élève.</li> <li>• L'élève est responsable de tout ce qui se trouve dans ses casiers.</li> <li>• L'élève ne peut pas utiliser son cadenas personnel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout élève qui endommage ou perd un cadenas devra en assumer les frais de remplacement de 10,00\$ ;</li> <li>• Toutes autres sanctions jugées appropriées par l'équipe de direction.</li> </ul> <p>Les cadenas personnels seront coupés</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'école n'est pas responsable de la perte ou du vol d'un vêtement ou de tout objet de valeur. L'élève a la responsabilité de s'assurer qu'aucune somme d'argent et qu'aucun objet de valeur ne soit laissé dans un endroit sans surveillance ou à risque (exemples : aux vestiaires des gymnases, à la cafétéria, à la bibliothèque, etc.).</li> </ul>		
<b>SÉCURITÉ</b>	<p>1. Objets à caractère dangereux</p> <p>La possession ou l'utilisation d'objets susceptibles de blesser quelqu'un est interdite.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tolérance zéro.</li> <li>• Tout objet scolaire utilisé pour une autre raison que sa nature première ou dans un but pédagogique sera considéré comme étant un objet susceptible de blesser quelqu'un.</li> </ul> <p>Tout objet ayant l'apparence d'une arme est formellement interdit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fouille et saisie ;</li> <li>• Référence vers le YMCA ou alternative suspension;</li> <li>• Rencontre de suivi avec un éducateur ;</li> <li>• Rencontre avec les parents ;</li> <li>• Rencontre avec un policier socio-communautaire (amende possible de plus de 100\$) ;</li> <li>• Suspension ;</li> <li>• Expulsion de l'école ;</li> <li>• Toutes autres sanctions jugées appropriées par l'équipe de direction.</li> </ul>

CODE DE VIE 2025-2026

SÉCURITÉ	RÈGLES	MODALITÉS	CONSÉQUENCES
	<p>2. Cigarette, alcool et drogues</p> <p>Il est strictement interdit de consommer ou de posséder tout produit de tabac, toutes drogues et tout alcool à l'intérieur de l'école ou sur le terrain de l'école et lors des activités scolaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conformément à la Loi concernant la lutte contre le tabagisme, il est interdit de consommer des produits du tabac, du cannabis ou de vapoter sur les terrains des écoles secondaires et lors d'activités scolaires.</li> <li>• Toute consommation ou possession de drogue ou de boisson alcoolisée ainsi que toute transaction illégale (paris, jeux, trocs, recel, etc.) dans l'école ou sur ses terrains est interdites.             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tolérance zéro.</li> </ul> </li> </ul> <p><i>*Voir protocole d'intervention en dépendance plus loin.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fouille et saisie ;</li> <li>• Dépistage ;</li> <li>• Référence à la direction et rencontre des parents ;</li> <li>• Référence à divers organismes externes ;</li> <li>• Rencontre avec les policiers socio-communautaires ;</li> <li>• Suivi obligatoire avec intervenant ;</li> <li>• Protocole en toxicomanie ;</li> <li>• Suspension, possibilité d'expulsion ;</li> <li>• Référence vers le YMCA ou alternative suspension vers une autre école ;</li> <li>• Participation obligatoire à des ateliers de sensibilisation ;</li> <li>• Accusations criminelles;</li> <li>• Toutes autres sanctions jugées appropriées par l'équipe de direction.</li> </ul>
<p>3. Vol</p> <p>Il est strictement de voler du matériel scolaire ou tout objet n'appartenant pas à l'élève.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élève doit rapporter tous les objets et tous les vêtements trouvés au surveillant d'élèves.</li> <li>• Le fait de conserver un objet trouvé est considéré comme un vol.</li> <li>• L'élève est responsable de tout objet en sa possession.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retenue ;</li> <li>• Fouille et saisie ;</li> <li>• Référence à la direction et rencontre des parents ;</li> <li>• Rencontre avec les policiers socio-communautaires ;</li> <li>• Suivi obligatoire avec intervenant ;</li> <li>• Suspension, possibilité de changement d'école ;</li> <li>• Référence vers le YMCA ou alternative suspension vers une autre école</li> <li>• Accusations criminelles possibles ;</li> <li>• Toutes autres sanctions jugées appropriées par l'équipe de direction.</li> </ul>	

CODE DE VIE 2025-2026		
RÈGLES	MODALITÉS	CONSÉQUENCES
<p>1. Cellulaire et autres appareils électroniques</p> <p>L'utilisation des téléphones cellulaires, des écouteurs et de tout autre appareil mobile personnel est interdite du début à la fin de la journée de classe, y compris durant les pauses et l'heure du dîner.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appareil électronique : cellulaire, montre intelligente, écouteur, casque d'écouteur et autre appareil.</li> <li>• Cette interdiction s'applique à l'ensemble du terrain de l'établissement, sauf exception pour des raisons pédagogiques ou de santé, ou pour des besoins particuliers.</li> <li>• L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSDM et son personnel ne peuvent être tenus responsables. »</li> <li>• Les objets confisqués par un membre du personnel seront remis aux TES de niveau qui appliqueront les sanctions.</li> </ul>	<p>L'appareil sera confisqué :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'appareil est confisqué et ne pourra être récupéré que par les parents.</li> </ul> <p>Les fois suivantes : Convocation au bureau de la direction.</p>
<p>2. Respect de la vie privée</p> <p>Il est interdit de photographier et/ou de filmer tout élève ou membre du personnel avec un appareil sans l'autorisation d'une personne responsable (avoir obtenu le consentement au préalable).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sachez que la majorité des vols et des situations de taxage et/ou d'intimidation que l'on recense à l'école sont dus à ces appareils. À titre préventif, il est donc préférable de les laisser à la maison.</li> <li>• Tout individu a droit au respect de sa vie privée et de sa réputation. Les médias sociaux tels que Facebook, YouTube, Instagram, Snapchat, etc. sont publics et révèlent des éléments de la vie privée des individus qui les utilisent.</li> <li>• Lorsque le contenu (texte, image, vidéo, etc.) divulgué ne respecte pas la vie privée ou nuit à la réputation de quelqu'un, celui ou celle qui l'a exposé peut être accusé d'atteinte à la vie privée ou de diffamation.</li> </ul> <p><i>*Voir le plan d'action pour lutter contre l'intimidation.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manquement ;</li> <li>• Retenue ;</li> <li>• Sortie de classe ;</li> <li>• Référence à la direction et rencontre des parents ;</li> <li>• Référence à divers organismes externes ;</li> <li>• Rencontre avec les policiers socio-communautaire ;</li> <li>• Suivi obligatoire avec intervenant ;</li> <li>• Suspension, possibilité d'expulsion ;</li> <li>• Référence vers le YMCA ou alternative suspension</li> <li>• Accusations d'atteinte à la vie privée ou de diffamation ;</li> <li>• Toutes autres sanctions jugées appropriées par l'équipe de direction.</li> </ul>

**Autres informations :**

**1. Le moyen de communication**

Le moyen de communication privilégié entre l'école et les familles est le portail parents Mozaïk. Dès le début d'année, nous vous suggérons de vous assurer que vos accès sont fonctionnels. L'application MParents est plus performante que l'accès Web Mozaïk.

**2. Bibliothèque**

La bibliothèque est un lieu de travail où le chuchotement est exigé en tout temps. L'horaire d'ouverture de la bibliothèque est affiché à la porte de celle-ci. Vous pouvez chercher un document de la bibliothèque à partir de n'importe quel poste internet de l'école ou de votre domicile à l'adresse suivante : [www.regard.csdm.qc.ca](http://www.regard.csdm.qc.ca)

Pour les prêts des livres en absence du technicien en documentation, l'élève écrit son nom sur un papier, l'insère dans le livre désiré et le laisse dans le bac « Livres à emprunter » sur le comptoir de prêt. Vous avez une journée pour venir récupérer le livre à la bibliothèque.

La bibliothèque est ouverte :  
- De 7h45 à 8h15 ;  
- Durant les récréations ;  
- À l'heure du dîner  
- Après les classes de 15h05 à 16h00.

Des ordinateurs seront accessibles à la bibliothèque sur l'heure des deux diners. En tout temps, pour mauvaise conduite, l'accès aux ordinateurs peut être refusé.

Nous vous demandons de respecter les consignes suivantes pour ces lieux :

Capacité maximale : 50 élèves

- 1- L'ouverture se fera à 12h50 et les élèves ont jusqu'à 12h55 pour se présenter. Le départ se fait à 13h30.
- 2- Doit présenter sa carte étudiante ou son agenda
- 3- Pour avoir le droit d'imprimer, l'élève doit :
  - a. Avoir une autorisation écrite dans l'agenda de la part de l'enseignant ;
  - b. Avoir en sa possession le papier pour imprimer.
- 4- Le clavardage et l'utilisation des réseaux sociaux est formellement interdit.
- 5- Il est interdit de boire et/ou manger dans ces lieux
- 6- Chuchotement exigé pour les travaux en équipe
- 7- Remettre les documents consultés sur les chariots prévus à cet effet.

### **3. Service du dîner**

La direction vous rappelle qu'il est interdit de consommer, à l'intérieur de l'école et sur son terrain, de la nourriture ayant été achetée dans des restaurants ou dans des concessions commerciales autres que le service de cantine offert à l'école.

À la pause du matin, l'élève peut acheter une collation.

Il est interdit de manger en classe et dans les corridors menant aux locaux de classe. Exceptionnellement, les élèves participant à des activités supervisées par un enseignant ou par un professionnel responsable auront le privilège de dîner en classe.

### **4. Changement de numéro de téléphone, d'adresse civique et d'adresse courriel**

En tout temps, le personnel de l'école doit être en mesure de rejoindre les parents (appels d'urgence et de suivi, bulletins, informations diverses). Il est de la responsabilité du parent d'aviser le secrétariat de son degré de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone dans les plus brefs délais. Il est obligatoire de fournir au moins un numéro de téléphone d'urgence.

Chaque parent doit fournir une adresse courriel valide à l'école. Cette adresse doit être valide en tout temps et doit être celle de l'autorité parentale, car c'est par ce mode de communication que vous recevrez toutes les communications importantes de l'école, y compris le bulletin de votre enfant. L'école ne remettra plus de copie imprimée du bulletin ni tout autre document accessible par le Portail-MozaiK.

### **5. Rendez-vous médicaux ou autres**

Il est recommandé que les rendez-vous soient pris en dehors des heures de cours et lors des journées pédagogiques. Il sera de la responsabilité de l'élève et du parent de faire le suivi auprès de l'enseignant s'il manque une épreuve ou une évaluation.

#### **6. Départ en cours d'année**

Lorsqu'un élève quitte l'école en cours d'année, il doit rencontrer sa direction. Il doit être accompagné des parents pour remplir un formulaire de départ, remettre les volumes empruntés, les cadenas et, s'il y a lieu, acquitter tout compte en souffrance. Les volumes et cadenas perdus ou endommagés doivent être remboursés.

#### **7. Activités dans l'école après 15h30**

La majorité des activités de l'école qui ont lieu après les classes débutent à 15h15 et se terminent à 16h15. Les élèves ont de 15h05 à 15h15 pour se diriger à leur casier à livres et vers l'activité prévue à leur horaire pour 15h15. Les corridors du 1er au 5e étage seront interdits aux élèves après 15h15 (sauf pour les élèves qui auront un mot dans l'agenda).

Les élèves qui ont une pratique sportive ou une activité à l'horaire après 16h30 devront passer au vestiaire avant la fermeture de ce dernier. S'ils veulent demeurer à l'école en attendant le début de l'activité, ils devront rester à l'endroit qui leur sera assigné par le personnel en surveillance à partir de 15h15, et ce, jusqu'à l'heure du début de l'activité ou, au plus tard, jusqu'à 17 h.

Tout élève qui n'a pas d'activité parascolaire ne peut pas rester à l'école.

Je, _____, Foyer _____		
(Signature de l'élève) (foyer)		
comprends et j'accepte de respecter les règles du CODE DE VIE pour le bien-être de tous dans l'école.		
Je, _____, reconnais avoir pris		
(nom du responsable (parent ou tuteur) en caractères d'imprimerie)		
connaissance des règles du CODE DE VIE de l'école et y adhère.		
_____	_____	_____
(signature de la mère ou tutrice)	(téléphone)	(adresse courriel)
_____	_____	_____
(signature du père ou tuteur)	(téléphone)	(adresse courriel)

RÉALISATION DES COSP POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

ÉCOLE : MARGUERITE-DE LAJEMMERAIS

Déposé au conseil d'établissement le : 22 mai 2025

**SECONDAIRE 1-2**

	Contenu	Résultat attendu de l'élève	Niveau		Moment <i>Période, durée, etc.</i>	Matière ciblée <i>Discipline, non-infusé, etc.</i>
			Sec 1	Sec 2		
Connnaissance de soi : Trois aspects	1) Sentiment d'efficacité personnelle	Sélectionner des exemples où ses attitudes, ses comportements ou ses perceptions contribuent à maintenir un sentiment de compétence personnelle.		Histoire	Février 1/2 période	Histoire (après l'adoption de la grille matière)
	2) Champs d'intérêt	Élaborer un portrait de ce qui l'intéresse et de ce qui ne l'intéresse pas sur les plans scolaire et extrascolaire.	Français CCQ		Début d'année en CCQ 1/2 période  Janvier et février en français 1/2 période	Français CCQ (volet identité)
Social	<b>AUCUN COSP CIBLÉ</b>					

Scolaire	<b>3) Réussite scolaire</b>	Élaborer une description des atouts scolaires et personnels qui contribuent à sa réussite scolaire	Ressource		1re étape 1/2 période	Enseignement Ressource
	<b>4) Système scolaire québécois</b>	Comparer les différences et les ressemblances des voies de qualification du système scolaire	Sciences		2e étape 1/2 période	Sciences
Connaissance du monde scolaire	<b>5) Préparation aux choix scolaires du 2<sup>e</sup> cycle du secondaire</b>	Anticiper ses choix au 2 <sup>e</sup> cycle en s'appuyant sur ses champs d'intérêt et sur ses aptitudes scolaires		Histoire	Février 1/2 période	Histoire (après l'adoption de la grille matière)
	<b>6) Préférences scolaires en lien avec le marché du travail</b>	Sélectionner des métiers ou des professions qui correspondent à ses préférences scolaires		Français	Au retour des fêtes (janvier) 1/2 période	Français
Connaissance du monde du travail						

**SECONDAIRE 3**

		Contenu	Résultat attendu de l'élève	Niveau Sec 3	Moment Période, durée, etc.	Matière Discipline, non-infusé, etc.
Connaissance de soi : Trois aspects	Personnel	Ébauche du profil personnel	Élaborer l'ébauche de son profil personnel en s'appuyant sur ses intérêts, ses aptitudes, ses aspirations et ses valeurs	Discussion sur le concept d'efficacité personnelle. Les intelligences multiples	1e étape	Sciences et technologie Anglais
	Social					
	Scolaire			Une tournée des classes a été faite par la conseillère d'orientation pour les choix d'options (principalement en mathématiques et en sciences) en lien avec la suite du parcours scolaire des élèves, et ce, tout en leur expliquant l'impact de ces choix.  Cette tournée de classes s'est déroulée durant les semaines du 9 et du 16 décembre 2024.	2e étape	Anglais Français  Conférence avec la Conseillère en orientation
Connaissance du monde scolaire	Répercussions des choix sur le cheminement scolaire		Anticiper les conséquences des choix personnels ou scolaires qui influencent la poursuite de son cheminement scolaire			
Connaissance du monde du travail	Préférences professionnelles et profil personnel		Sélectionner des préférences professionnelles qui correspondent à son profil personnel	Salon de l'emploi à l'école (rencontre entrepreneur) Rédaction de CV Ateliers animés par étudiants de la polytechnique	3e étape	Anglais

**SECONDAIRE 4-5**

Contenu	Résultat attendu de l'élève	Niveau		Moment	Discipline
		Sec 4	Sec 5		
				<i>Période, durée, etc.</i>	<i>Matière, non- infusé, etc.</i>

<p>Connaissance de soi : Trois aspects</p>	<p>Personnel</p>	<p>Bilan du profil personnel</p>	<p>Organiser ses apprentissages sur la connaissance de soi pour faire le bilan de son profil personnel</p>	<p>En Histoire du Québec, nous présentons l'évolution des secteurs économiques du Québec</p>	<p><b>EF/MC #1 :</b></p> <p>En éducation financière et monde contemporain :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer et faire réfléchir les élèves par rapport à différents systèmes de valeurs politiques et économiques.</li> <li>- Informer et faire réfléchir les élèves par rapport aux influences et aux conséquences de leurs choix de consommation.</li> </ul> <p><b>Anglais:</b></p> <p>Analyser, comprendre, évaluer, et faire la synthèse des informations à l'aide des organisateurs graphiques; faire des inférences; technique de prise de notes et annotation.</p> <p><b>En sciences SE :</b></p> <p>Construction de graphiques suite à une récolte de données. Un lien est fait entre les mathématiques et les sciences pour montrer l'importance des taux de variations en mathématiques, qui débouchent sur des formules utilisées en sciences.</p>	<p><b>EF/MC #1 :</b></p> <p>Particulièrement en septembre, lors des bases des cours d'intro, mais tout au long de l'année, notamment lors de discussions et des évaluations de compétence.</p>	<p>Histoire Éducation financière Anglais Maths Arts plastiques et multimédia Éducation physique</p>
--	------------------	----------------------------------	--	--	--	--	---

			<p><b>En arts plastiques et art multimédia:</b></p> <p>Développement d'un cheminement artistique communs avec les compétences. Ouverture sur le monde de la sensibilité et de la subjectivité.</p> <p>Communication d'idées par ses réalisations artistiques.</p> <p>Développement du sens critique et esthétique. Valeurs personnelles, culturelles et sociales.</p> <p><b>Éducation physique :</b></p> <p>Apprendre à mieux se connaître et trouver des activités physiques permettant de s'épanouir, d'être en santé et d'avoir une vie sociale grâce à la pratique d'activités physique.</p> <p>Concrètement : Réalisation d'un plan d'entraînement selon son profil et ses objectifs et pratique de différents sports. Les concepts de nutrition, activité physique, sommeil et santé mentale sont abordés avec les élèves.</p>	<p>Tout au long de l'année</p> <p>Tout au long de l'année</p>	
--	--	--	--	---	--

Social	Projet de vie	Anticiper l'ébauche d'un projet d'avenir (personnel, professionnel ou citoyen)		<p><b>EF/MC #2 :</b></p> <p>En éducation financière surtout :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer et faire réfléchir les élèves par rapport aux stratégies budgétaires pour mieux planifier la poursuite de leurs études et leur départ de la maison parentale.</li> <li>- Informer et faire réfléchir les élèves par rapport aux perspectives d'emprunt, ainsi qu'aux stratégies d'épargne et de placement pour financer leurs projets d'avenir (aux études, sur le marché du travail et dans la vie courante).</li> </ul> <p><b>Anglais:</b> Tuesdays with Morrie (lecture d'un mémoire) gr 501</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réfléchir sur ses valeurs personnelles et professionnelles</li> </ul>	<p><b>EF/MC #2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En octobre (stratégies budgétaires et cours sur "ce qu'il faut savoir avant de partir en appartement", cours sur les stratégies d'épargne et de placement)</li> <li>- En décembre et en janvier (présentations et discussions dans le cadre du chapitre sur la poursuite des études)</li> <li>- Vers mars-avril (présentations sur l'intégration au marché de l'emploi)</li> </ul>	
Scolaire	<b>AUCUN COSP CIBLÉ</b>					

<p>Connaissance du monde scolaire</p>	<p>Préparation à la transition</p>	<p>S'autoréguler par rapport à sa préparation à la transition</p>	<p><b>Sciences SE:</b></p> <p>À la fin de chaque étape, l'élève effectue un retour sur sa façon de travailler. Est-il satisfait de son résultat? Utilise-t-il les outils qui sont mis à sa disposition? Peut-il changer quelque chose dans sa façon de travailler?</p> <p><b>En mathématiques :</b></p> <p>Le chapitre sur l'<b>optimisation</b> traite essentiellement d'algèbre. Les élèves y étudieront les inéquations du premier degré à deux variables et les systèmes d'inéquations du premier degré à deux variables. Ils auront l'occasion d'appliquer ces concepts au cours de la résolution de problèmes d'optimisation en mettant en place des stratégies visant à déterminer la solution optimale dans diverses situations.</p> <p>Dans ce chapitre, les élèves apprendront plus particulièrement à représenter graphiquement l'ensemble-solution d'inéquations du premier degré à deux variables qui, en contexte, peuvent par exemple permettre d'optimiser des revenus ou encore de minimiser des pertes.</p>	<p>1<sup>e</sup> étape</p>
---------------------------------------	--	---	---	----------------------------

Connaissance du monde du travail

Perceptions  
et réalité du  
monde du  
travail

Vérifier ses  
perceptions par  
rapport à la  
réalité et aux  
exigences du  
monde du travail

EF/MC #3 :

En éducation financière  
surtout :

- Informer et faire réfléchir les élèves par rapport à leurs droits en tant que travailleurs au Québec.
- Informer et faire réfléchir les élèves par rapport à leurs recours en tant que travailleurs au Québec.

Les élèves de la 5<sup>e</sup> secondaire ont participé au **Colloque des professions** organisé par quatre conseillères en orientation du CSSDM à l'école **Père-Marquette le 22 novembre 2024.**

Sous forme de conférences, les professionnelles et les professionnels ont partagé les défis et réussites de leurs quotidiens respectifs. Les élèves ont ainsi pu en apprendre davantage sur des professions parfois méconnues. Pour beaucoup, le Colloque des professions représente une opportunité précieuse de valider leurs intérêts et de mieux orienter leurs choix d'études.

EF/MC #3 :

En éducation financière  
surtout :

- Vers mars-avril (présentations, discussions, ateliers et évaluations des compétences dans le cadre de l'intégration au marché du travail.



# FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS

Centre  
de services scolaire  
de Montréal



Frais chargés aux parents – Année scolaire : 2024 - 2025

École : \_\_\_\_\_

Date de l'approbation du Conseil d'établissement : \_\_\_\_\_

Inscrire la nature de  
la dépense en  
dollars, toutes taxes

Secondaire - 1er cycle					
Secondaire 1					
	101	102	103	104	Foyer E
Matériel	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire
Agenda	8,28 \$	8,28 \$	8,28 \$	8,28 \$	
Cahier de croquis	2,80 \$	2,80 \$			
Cahier d'exercice (Go live 1)	23,85 \$	23,85 \$	23,85 \$	23,85 \$	
Cahier d'exercice (Echos 1)	23,36 \$	23,36 \$	23,36 \$	23,36 \$	
Cahier d'exercice (Carrément math 1)	23,85 \$	23,85 \$	23,85 \$	23,85 \$	
Cahier d'exercice (Univers - L'essentiel)	23,36 \$	23,36 \$	23,36 \$	23,36 \$	
Cahier d'exercice (Satellites)	23,36 \$	23,36 \$	23,36 \$	23,36 \$	
Cahier d'exercice (Complètement Géoi!)	23,85 \$	23,85 \$	23,85 \$	23,85 \$	
Cahier d'exercice (Histoire en action)	23,85 \$	23,85 \$	23,85 \$	23,85 \$	
Photocopies (Cahier maison mathématique)	7,00 \$	7,00 \$	7,00 \$	7,00 \$	
Photocopies (Cahier maison arts plastiques)	5,00 \$	5,00 \$	5,00 \$		
Contribution volontaire (spécifiez)					
<b>Total (sans contribution volontaire)</b>	<b>188,56 \$</b>	<b>188,56 \$</b>	<b>185,76 \$</b>	<b>180,76 \$</b>	<b>- \$</b>

Frais chargés aux parents – Année scolaire : 2024 - 2025

École : \_\_\_\_\_

Date de l'approbation du Conseil d'établissement : \_\_\_\_\_

Nom du programme pédagogique particulier: \_\_\_\_\_

Inscrire la nature de  
la dépense en  
dollars, toutes taxes

	PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS (Programmes Sports-études, Programmes Art-études, Programmes reconnus par				
	1er Cycle - Secondaire 1				
	105	106	141	142	Foyer E
	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire
Matériel	8,28 \$	8,28 \$	8,28 \$	8,28 \$	
Agenda	2,80 \$	2,80 \$	2,80 \$	2,80 \$	
Cahier de croquis	23,85 \$	23,85 \$	23,85 \$	23,85 \$	
Cahier d'exercice (Go live 1)	23,36 \$	23,36 \$	23,36 \$	23,36 \$	
Cahier d'exercice (Echos 1)	23,85 \$	23,85 \$	23,85 \$	23,85 \$	
Cahier d'exercice (Sommet 1)	23,36 \$	23,36 \$	23,36 \$	23,36 \$	
Cahier d'exercice (Univers - L'Essentiel)	23,36 \$	23,36 \$	23,36 \$	23,36 \$	
Cahier d'exercice (Satellites)	23,85 \$	23,85 \$	23,85 \$	23,85 \$	
Cahier d'exercice (Complètement Géo!)	23,85 \$	23,85 \$	23,85 \$	23,85 \$	
Cahier d'exercice (Histoire en action)	23,85 \$	23,85 \$	23,85 \$	23,85 \$	
Photocopies (Cahier maison mathématique)	7,00 \$	7,00 \$	7,00 \$	7,00 \$	
Photocopies (Cahier maison arts plastiques)	5,00 \$	5,00 \$	5,00 \$		
Contribution volontaire (spécifiez)					
Total (sans contribution volontaire)	188,56 \$	188,56 \$	188,56 \$	180,76 \$	- \$

Frais chargés aux parents – Année scolaire : 2024 - 2025

École : \_\_\_\_\_

Date de l'approbation du Conseil d'établissement : \_\_\_\_\_

Inscrire la nature de  
la dépense en  
dollars, toutes taxes

Secondaire - 1er cycle						
Secondaire 2						
	201	202	203	270	Foyer E	
Matériel	Prix unitaire					
Agenda	8,28 \$	8,28 \$	8,28 \$	8,28 \$	8,28 \$	
Cahier de croquis	2,80 \$	2,80 \$		2,80 \$		
Cahier d'exercice (Go Live 2)	23,85 \$	23,85 \$	23,85 \$			
Cahier d'exercice (Snapshot)				23,85 \$		
Cahier d'exercice (Nouvelle grammaire pratique plus)	20,25 \$	20,25 \$	20,25 \$			
Cahier d'exercice (Alinéa)				23,36 \$		
Cahier d'exercice (Sommeets 2)	24,75 \$	24,75 \$	24,75 \$	24,75 \$		
Cahier d'exercice (Satellites)	23,85 \$	23,85 \$	23,85 \$			
Cahier d'exercice (Univers L'essentiel)	23,36 \$	23,36 \$	23,36 \$			
Cahier d'exercice (Réalités culturelles)	21,56 \$	21,56 \$	21,56 \$	21,56 \$		
Cahier d'exercice (COMBO Complètement Chrono/Géo)	42,26 \$	42,26 \$	42,26 \$	42,26 \$		
Photocopies (Cahier maison mathématique)	6,50 \$	6,50 \$	6,50 \$			
Contribution volontaire (spécifiez)						
Total (sans contribution volontaire)	197,46 \$	197,46 \$	194,66 \$	146,86 \$	-	\$

Frais chargés aux parents – Année scolaire : 2024 - 2025  
 École : \_\_\_\_\_  
 Date de l'approbation du Conseil d'établissement : \_\_\_\_\_  
 Nom du programme pédagogique particulier: \_\_\_\_\_

Inscrire la nature de  
la dépense en  
dollars, toutes taxes

	PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS (Programmes Sports-études, Programmes Art-études, Programmes reconnus par					
	1er Cycle - Secondaire 2					
	204	205	206	241	242	
Matériel	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire	
Agenda	8,28 \$	8,28 \$	8,28 \$	8,28 \$	8,28 \$	
Cahier de croquis	2,80 \$	2,80 \$	2,80 \$	2,80 \$		
Cahier d'exercice (Go Live 2)	23,85 \$	23,85 \$	23,85 \$	23,85 \$	23,85 \$	
Cahier d'exercice (Nouvelle grammaire pratique plus)	20,25 \$	20,25 \$	20,25 \$	20,25 \$	20,25 \$	
Cahier d'exercice (Sommeets 2)	24,75 \$	24,75 \$	24,75 \$	24,75 \$	24,75 \$	
Cahier d'exercice (Satellites)	23,85 \$	23,85 \$	23,85 \$	23,85 \$	23,85 \$	
Cahier d'exercice (Univers l'essentiel)	23,36 \$	23,36 \$	23,36 \$	23,36 \$	23,36 \$	
Cahier d'exercice (Réalités culturelles)	21,56 \$	21,56 \$	21,56 \$	21,56 \$	21,56 \$	
Cahier d'exercice (C'OMBO Complètement Chrono/Géo)	42,26 \$	42,26 \$	42,26 \$	42,26 \$	42,26 \$	
Photocopies (Cahier maison mathématique)	6,50 \$	6,50 \$	6,50 \$	6,50 \$	6,50 \$	
Contribution volontaire (spécifiez)						
Total (sans contribution volontaire)	197,46 \$	197,46 \$	197,46 \$	197,46 \$	194,66 \$	

Frais chargés aux parents – Année scolaire : 2024 - 2025

École : \_\_\_\_\_

Date de l'approbation du Conseil d'établissement : \_\_\_\_\_

Inscrire la nature de  
la dépense en  
dollars, toutes taxes

Secondaire - 1er cycle					
Secondaire 3					
	301	302	303	304	Foyer E
Matériel	Prix unitaire				
Agenda	8,28 \$	8,28 \$	8,28 \$	8,28 \$	8,28 \$
Cahier de croquis	2,80 \$	2,80 \$	2,80 \$	2,80 \$	2,80 \$
Cahier d'exercice (View point)	20,66 \$	20,66 \$	20,66 \$	20,66 \$	20,66 \$
Cahier d'exercice (Sains et actifs)		18,45 \$		18,45 \$	
Cahier d'exercice (Missions 3)	24,26 \$	24,26 \$	24,26 \$	24,26 \$	24,26 \$
Cahier d'exercice (Point de mire 3)	24,26 \$	24,26 \$		24,26 \$	24,26 \$
Cahier d'exercice (Sommet 3)			24,26 \$		
Cahier d'exercice (Interactions)	22,95 \$	22,95 \$	22,95 \$	22,95 \$	22,95 \$
Cahier d'exercice (Chroniques du Québec et du Canada)	24,26 \$	24,26 \$	24,26 \$	24,26 \$	24,26 \$
Photocopies (Cahier maison mathématique)	6,50 \$	6,50 \$	6,50 \$	6,50 \$	6,50 \$
Contribution volontaire (spécifiez)					
Total (sans contribution volontaire)	133,97 \$	152,42 \$	133,97 \$	152,42 \$	- \$

Frais chargés aux parents – Année scolaire : 2024 - 2025  
 École : \_\_\_\_\_  
 Date de l'approbation du Conseil d'établissement : \_\_\_\_\_  
 Nom du programme pédagogique particulier : \_\_\_\_\_

Inscrire la nature de  
la dépense en  
dollars, toutes taxes

	PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS (Programmes Sports-études, Programmes Art-études, Programmes reconnus par				
	1er Cycle - Secondaire 3				
	341	342	343	Foyer D	Foyer E
	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire
Matériel					
Agenda	8,28 \$	8,28 \$	8,28 \$		
Cahier de croquis	2,80 \$	2,80 \$	2,80 \$		
Cahier d'exercice (View point)	20,66 \$	20,66 \$	20,66 \$		
Cahier d'exercice (Missions 3)	24,26 \$	24,26 \$	24,26 \$		
Cahier d'exercice (Point de mire 3)	24,26 \$	24,26 \$	24,26 \$		
Cahier d'exercice (Interactions)	22,95 \$	22,95 \$	22,95 \$		
Cahier d'exercice (Chroniques du Québec et du Canada)	24,26 \$	24,26 \$	24,26 \$		
Photocopies (Cahier maison mathématique)	6,50 \$	6,50 \$	6,50 \$		
Contribution volontaire (spécifiez)					
Total (sans contribution volontaire)	133,97 \$	133,97 \$	133,97 \$	- \$	- \$

Frais chargés aux parents – Année scolaire : 2024 - 2025

École : \_\_\_\_\_

Date de l'approbation du Conseil d'établissement : \_\_\_\_\_

Inscrire la nature de la dépense en dollars, toutes taxes incluses

Matériel	2e Cycle - Secondaire		
	Quantité	Prix unitaire	Sous-total
Agenda			8,28 \$
Cahier de croquis			2,80 \$
Français			
Cahier d'exercice (Mag)			24,26 \$
Mathématiques			
Cahier d'exercice (Sommets CST 4)			25,16 \$
Photocopies (cahier maison 063406) - CST			10,00 \$
Cahier d'exercice (Sommets SN 4)			25,16 \$
Photocopies (cahier maison 065406) - SN			10,00 \$
Anglais			
Cahier d'exercice (Upshot)			22,95 \$
Sciences			
Cahier d'exercice (Interactions ST)			23,36 \$
Cahier d'exercice (Interactions ST-STE)			23,36 \$
Histoire			
Cahier d'exercice (Mémoire)			22,95 \$
Photocopies (085-404)			8,00 \$
Éducation physique			
Cahier d'exercice (Sains et actifs)			18,45 \$
Contribution volontaire			
Total (sans contribution volontaire)			224,73 \$

Inscrire la nature de la dépense en dollars, toutes taxes incluses

	2e Cycle - Secondaire		
	Secondaire 5		
	Quantité	Prix unitaire	Sous-total
<b>Matériel</b>			
Agenda			8,28 \$
Cahier de croquis			2,80 \$
Cahier d'exercice (Opus)			24,26 \$
Photocopies (132506)			5,00 \$
Mathématiques			
Cahier d'exercice (Point de mire CST 5)			24,75 \$
Cahier d'exercice (Point de mire SM 5)			25,16 \$
Anglais			
Cahier d'exercice (On track 5)			22,95 \$
Sciences			
Cahier d'exercice (Éléments) - chimie			31,05 \$
Cahier d'exercice (Cinématique et optique) - physique			31,50 \$
Univers social			
Cahier d'exercice (Objectif finance/Objectif monde)			29,66 \$
Cahier d'exercice (l'Écho du 20e siècle)			21,56 \$
Education physique			
Cahier d'exercice (Sains et actifs)			18,45 \$
Contribution volontaire			
<b>Total (sans contribution volontaire)</b>			<b>245,42 \$</b>